

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 9

Artikel: Un très désirable dossier

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Préjugés, Préjugés, Préjugés...

par Claire Masnata-Rubattel

« Les Grecs étaient tricheurs, les Anglais hypocrites, les Américains de grands enfants (sauf pour la cuisine où ils devenaient des sauvages), les Allemands querelleurs et obstinés, les Polonais saouls, les Russes insupportables, les Chinois indéchiffrables, les Argentins nocturnes, les Suisses lents, les Hollandais lourds, les Italiens versatiles, les Juifs juifs. » (Pierre Daninos, « Le Jacassin »)

Des préjugés, des jugements à priori qui ne sont pas étayés par des faits, nous en avons tous même si nous nous en défendons. Bien sûr, il est difficile de préciser, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif, ce qui, exactement, permet d'affirmer qu'un jugement repose sur une base solide. Toute personne qui a des préjugés invoquera des preuves qu'elle estime suffisantes pour soutenir ses vues. Elle parlera des expériences désastreuses qu'elle a eues avec les Orientaux, les catholiques ou les Américains. Or, dans la plupart des cas, les faits qu'elle avance ont ceci de particulier qu'ils sont peu abondants et surtout qu'ils ont été filtrés : elle a, inconsciemment, opéré un choix parmi ses propres souvenirs ; puis elle a mélangé ceux-ci avec ce qu'elle a entendu dire ; enfin, elle a généralisé. Car, en effet, qui peut connaître tous les Orientaux, tous les catholiques, tous les Américains ?

Le préjugé, qui peut être favorable (les infirmières jouissent, en général, d'un préjugé favorable, par exemple), le préjugé donc est le plus souvent défavorable et se manifeste, en général, à l'égard d'individus appartenant à des groupes rejetés par la société. On peut le définir comme une attitude hostile envers une personne qui appartient à un groupe, simplement parce qu'elle appartient à ce groupe et qu'elle est donc censée posséder les qualités répréhensibles qui sont attribuées à ce dernier. En effet, quand bien même le préjugé se manifeste, dans la vie de tous les jours, à l'égard d'individus, c'est le groupe considéré comme un tout qui est l'objet d'un jugement me reposant sur rien de solide.

Dans une société, le préjugé, le préjugé racial en particulier, peut se manifester à trois niveaux : le **niveau individuel** tout d'abord ; lorsqu'il est uniquement le fait d'individus isolés,

il n'a pas de conséquences tragiques, à condition qu'il ne s'étende pas à la majorité de la population et que le contexte culturel du pays, loin d'encourager sa généralisation, permette, au contraire, de la circonscrire. Je pense qu'en Suisse, actuellement, c'est ce genre de situation que nous connaissons. Mais le préjugé peut atteindre aussi certains **groupes sociaux**, sans vocation politique ; à ce stade-là, il n'aura pas encore de conséquences politiques très graves : si, parce que j'ai la peau noire, on me refuse l'accès d'un night club lausannois, je serai vexée, peinée, humiliée, mais l'essentiel de ma vie ne sera pas touché. Par contre, lorsque le préjugé se manifeste au sein d'un **groupe jouant un rôle politique** (parti, syndicat) et que ce groupe exclut certains individus de ses rangs, on passe au préjugé officiel, surtout si l'Etat sanctionne la situation existante, soit par son inertie, soit en l'approuvant explicitement. Cet ultime stade est évidemment celui qui entraîne les conséquences les plus lourdes et les plus prolongées. C'est l'Allemagne hitlérienne, ce sont les Etats-Unis jusqu'à il n'y a pas si longtemps.

Le préjugé peut se manifester de façon peu redoutable, mais aussi avec une violence terrible. **Le verbe** est l'un des moyens lui permettant de s'exprimer ; très souvent, en effet, les gens qui ont des préjugés en parlent ; ils en parlent soit avec leurs amis, soit occasionnellement avec des étrangers,

et expriment ainsi librement leur antagonisme ; cette manière relativement douce de manifester une antipathie suffit, par bonheur, à la plupart d'entre nous. Si le préjugé est plus fort, il peut conduire l'individu à **éviter** les membres du groupe pour lequel il éprouve de l'aversion, quand bien même ce comportement a pour lui des inconvénients considérables (changer de quartier, prendre une autre route pour se rendre à son travail, etc.) ; mais finalement, il est seul concerné par sa façon d'agir, personne n'en souffre.

Le stade suivant ouvre la porte à la discrimination ; c'est alors que celui qui a un préjugé fait une distinction positive, active et portant préjudice à l'objet de son préjugé. En effet, il entreprend d'exclure tous les membres du groupe en question de certains emplois ou de certains lieux de résidence, de les priver de leurs droits politiques, de la possibilité de se distraire par exemple. La ségrégation est une forme de discrimination institutionnalisée, appliquée soit parce que la loi l'exige, soit parce que la coutume le veut. Un pas de plus, et le préjugé se manifeste par des actes de **violence**. Une famille noire, par exemple, que les Blancs ne veulent pas accepter dans leur quartier, en a souffert ; elle a été expulsée par la force ou à la suite de menaces qui lui ont rendu la vie intenable. Stade ultime, **l'extermination** ; ce sont les lynchages, les pogromes, les massacres ; le génocide

perpétré par Hitler ; l'extermination constitue le suprême degré de l'expression violente du préjugé.

Certes, la plupart des individus ne passent jamais du premier au second stade, puis au troisième. Mais le fait, cependant, peut parfois se produire : ce sont les discours d'Hitler qui ont incité les Allemands à éviter leurs voisins, leurs amis juifs ; ce premier pas facilita l'adoption de lois instituant la discrimination, qui, à leur tour, permirent l'incendie des synagogues et les attaques de rue perpétrées contre les Juifs. Une progression qui ne se termina qu'avec les fours crématoires.

Daninos nous ridiculise en nous montrant l'absurdité de nos idées préconçues. Il a raison, c'est son rôle d'humoriste. D'autres n'arrêteraient pas d'exacerber les préjugés : tâche facile, qui demande peu d'efforts. D'autres encore se taisent. D'autres enfin estiment que le préjugé est chose si répandue et potentiellement si dangereuse, qu'il faut en parler pour l'expliquer, pour faire entrevoir les extrémités jusqu'auxquelles il peut conduire, pour démontrer son mécanisme. Son œuvre de destruction doit, je crois, être dénoncée chaque fois que l'occasion s'en présente. Merci donc à « Femmes Suisses » de me fournir cette occasion.

Lisez Femmes suisses

• Congrès du Conseil Œcuménique des Eglises • Le sexisme dans le monde d'aujourd'hui

Que le Conseil œcuménique des Eglises ait choisi Berlin en juin 1974 comme siège d'une consultation sur le sexisme m'est apparu symbolique. On peut vivre à Berlin sans voir le mur, on peut vivre sans savoir ce qu'est le sexisme, la discrimination de la femme. Mais, confrontée à ce mur, séparation atroce et ridicule, je n'ai pu m'empêcher d'y voir le symbole des barrières qui séparent les hommes des femmes, les blancs des noirs, les riches des pauvres.

Qu'il y ait sexisme, c'est-à-dire « attitude, action ou institution subordonnant systématiquement une personne ou un groupe de personnes pour des raisons de sexe », personne ne l'a contesté. Aucune des 170 femmes venues de 50 pays différents.

Analyse politique tout d'abord, avec l'exposé de Mme Andriamananjato, ingénieur responsable du réseau hydraulique de Madagascar. C'est la voix du tiers monde : pour pouvoir vivre comme femme, il faut d'abord avoir un statut simplement humain, vivre dans un pays indépendant. Plus que par la religion et la tradition culturelle, la situation de la femme est déterminée par le régime social du pays. Or, l'image de la femme au foyer, typiquement capitaliste, détourne la femme de ses devoirs sociaux et politiques. L'espoir est dans la voie non capitaliste du développement. Ainsi, en Guinée, Birmanie, Algérie... « La participation active de toutes les femmes à la construction nationale est sollicitée. Les pratiques discriminatoires — dot, réclusion, polygamie, infantilisme de la femme sur le plan juridique — sont abolies et les femmes deviennent « les égales des hommes en droits et en responsabilités ». Elles participent aux activités économiques, politiques et culturelles du pays.

Que la condition de la femme soit liée au système social, qu'elle ait plus de chances dans un régime socialiste, a été dit à plusieurs reprises. Mais Gisèle Halimi précisait : « L'établissement du socialisme est une condition nécessaire, mais non suffisante de la libération de la femme. » L'exposé de Mme Lewek (République démocratique allemande) a confirmé cette thèse. Dans son pays, les dispositions légales sont exemplaires. Je cite : « Le soin d'éduquer et d'élever les enfants et l'entretien du ménage incombent également aux deux époux. Leurs relations doivent être de nature à permettre à la femme de concilier ses activités professionnelles et sociales avec la maternité. » (Code familial, art. 10.) Pratiquement, les femmes jouent un rôle important dans la vie politique et reçoivent une formation professionnelle poussée. Mais au moment de la maternité, elles quittent leur profession ou subissent un retard — jamais rattrapé — par rapport à leurs collègues masculins. Il semble donc que, même quand les dispositions légales et les services existent, les chances ne sont pas égales.

L'analyse de Mme Hartlich, psychiatre à Tübingen, démonte les mécanismes de la polarisation des rôles masculins et féminins. Si la différenciation des rôles est acquise à la fin de

la petite enfance, si nous élevons nos garçons en valorisant l'activité, le courage et la force, si nous ne permettons qu'à nos filles de vivre leurs sentiments et de les exprimer, si l'école cristallise ces différences, pourquoi nous étonner que les hommes mettent l'accent sur leur réussite professionnelle et que les femmes manquent de confiance pour se lancer dans la vie sociale. Ou donc l'homme a-t-il appris l'importance de la sensibilité, du don de soi, du compagnonnage ? Où la femme a-t-elle appris qu'elle est capable de raisonner aussi bien et peut accéder au niveau des prises de décision ? Pour Mme Hartlich : « dans un dialogue émancipateur, les notions de masculinité et de féminité seront débarrassées de leur unilatéralisme déblatrant, ainsi que des exagérations dans les stéréotypes sexuels actuellement en vigueur. La femme va certainement devenir un peu plus masculine, l'homme un peu plus féminin. Ils peuvent tous deux intégrer des traits du sexe opposé sans être obligés de renier leurs traits propres ou de les forcer.

L'analyse théologique apporte une première constatation : le courant libérateur de la révélation — Dieu crée l'être humain à son image, il crée l'homme et la femme ; Jésus parlant aux femmes et les écoutant ; Saint Paul écrivant : « Il n'y a plus ni Juifs, ni Grecs, il n'y a plus ni esclave, ni homme libre, il n'y a plus l'homme et la femme car vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ » — ce courant libérateur a sans cesse été étouffé au cours de l'histoire. Les auteurs bibliques ont tenu au sujet des femmes des propos contradictoires qui ont, nous a dit Philippe Potter, secrétaire général du COE, empoisonné la vie de l'Eglise. Dans l'Eglise, les femmes quoique plus nombreuses « à la base » ne figurent guère aux échelons supérieurs. Mais leur voix se fait entendre.

Elles ne réclament pas seulement une plus grande représentation quantitative. Mlle Norton (théologienne USA) tend à une théologie intégrale à laquelle chacun pourra participer, où la vision hiérarchique du monde, héritée du patriarcat, disparaîtra dans une nouvelle communauté fondée sur la réciprocité.

Vision prophétique, mais aussi exigence impérieuse, car la révolte des femmes contre certaines Eglises qui leur refusent la consécration, contre surtout le langage masculin de la théologie — où Dieu est un Père qui envoie son Fils sauver les hommes... — cette révolte était profonde et violente.

Les tensions venaient surtout de nos priorités différentes. Pour le tiers

monde, le féminisme est presque un luxe d'occidentales oisives. Là-bas, les femmes ont besoin de nourriture et d'un travail pour leur mari. L'oppression politique, économique et raciale est bien plus forte que l'oppression sexiste.

A mon arrivée à Berlin, je partageais cet avis. Qu'est-ce qui a fait nuancer cette opinion ?

La constatation que les femmes du tiers monde qui étaient présentes avaient des situations importantes. L'écart entre l'élite et les autres femmes est bien plus marqué que chez nous. Mais j'ai été impressionnée par leur qualité, leur lucidité, leur maturité.

Enfin, dans beaucoup de pays, la situation juridique, la formation professionnelle et l'accueil aux femmes qui, occupent une situation en vue est bien meilleur qu'en Suisse. D'ailleurs, de la Trinité, nous a dit : « Mais chez nous, il n'y a pas de problèmes ! Nous avons l'égalité juridique, des écoles pour tous et quand une femme est nommée ambassadeur, on lui fait bon accueil.

Nos points de convergence sont au niveau le plus profond : D'abord le fixisme des rôles, l'obligation d'agir d'une certaine manière parce que nous sommes femmes. Nous avons tellement intériorisé notre rôle que nous manquons terriblement de confiance en nous-mêmes.

Nous marchons vers une humanité plus vraie. Que nous combattons sur les plans politique, économique, juridique, social ou professionnel, nous luttons par parallèles. Annie Jaggi, juge à la Cour d'appel du Ghana, concluait en ces termes : « C'est contre l'injustice que nous luttons, toutes ; et si quelque chose doit changer, ce sera par nous, qui devons prendre notre destin en mains, soutenues par la solidarité qui nous unit ».

Souvent, nous avons eu l'impression que la structure de la conférence était lourde, que les rapports et les recommandations ne serviraient pas à grand-chose, sinon à déterminer les grandes lignes de ce que nous désirons atteindre. Mais il y a eu le message d'Annie, l'agape et le culte préparé par une équipe de diverses origines et tendances, il y a eu ce « We shall overcome » si lourd de tragédies et d'espoirs.

Nous avions travaillé, raisonné, nous nous étions découvertes dans nos différences. Ce dernier matin, nous retrouvions à la fois notre affectivité et nos ressemblances. Parmi les signes d'espoir, je voudrais relever qu'il y avait deux présidentes, que beaucoup de femmes ont pris la parole, mais qu'il n'y a pas eu de vedette. Les responsabilités étaient partagées, un moment a été réservé à l'évaluation générale de la conférence où les tensions et les attentes pour l'avenir ont pu être élucidées.

N'est-ce pas ce que les femmes peuvent apporter maintenant de plus précieux : la reconnaissance de la personne tout entière et le partage du pouvoir ?

Anne-Marie Visinand.

Un très désirable dossier

Je n'aime pas beaucoup parler dossiers. Ils sentent les bureaux et le renfermé. Mais c'est souvent bien utile. En tout cas, en ce concerne les divorcés, il y a bien longtemps que les dossiers devraient exister. Avec notre esprit helvétique diplomatique, pour qui les choses sont toujours « moitié-moitié », « couci-couça », nous avons pris l'habitude de penser que, quand il y a divorce, les torts sont toujours des deux côtés à la fois. Moi, je ne suis pas d'accord, car depuis le temps que j'observe ce qui se passe autour de moi, j'ai remarqué qu'un couple digne de ce nom comprend toujours une pomme et une poire (la poire, c'est aussi la malheureuse personne qui, au moment de signer le contrat de mariage, ignore encore qu'il existe plusieurs régimes matrimoniaux, dont celui de la séparation de biens...). Evidemment, les rôles peuvent s'inverser au cours de la vie conjugale, la poire se révoltant et la pomme prenant peur. Mais vous ne trouverez jamais deux poires ou deux pommes longtemps ensemble. Les deux divorcés de la première heure sont, en tout cas, toujours ceux qui résultent de la coexistence de deux pommes ou de deux poires, ceux de la dernière heure étant demandés par les poires, qui ne peuvent plus supporter les pommes, ou par les pommes, qui ont envie de tromper légalement les poires.

Maintenant, admettons que la pomme et la poire soient divorcées et donc prêtes à se remarier, ou, au contraire, guéries à jamais de se remettre le fil de fer barbelé autour du cou. Pour les besoins de la cause, nous ne nous intéresserons qu'à ceux qui pensent bien faire en « repartant à zéro ». Eh bien ! je vous dis que, non accompagnées d'un dossier en bonne et due forme, pomme et poire se casseront de nouveau le nez. En revanche, munies d'une fiche d'identité détaillée où seraient mentionnées les causes du divorce venant de se consommer, elles n'auraient pas à souffrir des mêmes malentendus. Ce qui est affreux dans le mariage, c'est que deux êtres qui ne se connaissent ni d'Eve, ni d'Adam, se lancent les yeux fermés et la tête baissée, dans un concubinage à huis clos. Quel danger pour la poire ! Quelle tentation pour la pomme ! Il y a des hommes qui, comme Barbe-Bleue, aiment voir couler le sang. Il y a des femmes qui sont des enfants gâtées. Il y a des dépenses et des dépenses dont le portemonnaie est une passoire à légumes : plus on met d'argent à leur disposition, plus la passoire et les trous sont gros. Il y a des paranoïaques, des schizophrènes, des satyres, des sadiques, des idiots. Ne croyez pas qu'ils se montrent tels qu'ils sont à celle qu'ils ont visée pour le meilleur et pour le pire. Barbe-Bleue cachera ses muscles et apportera des fleurs à sa flûette dulcinée, l'enfant gâtée se retiendra pendant douze mois de rouspéter, le paranoïaque jouera à la violette, le schizophrène au bout-en-train, le prodigue au chiche, la satyre au monsieur peu porté sur la chose, le sadique à la bonne pâte d'homme, et l'idiot à l'intellectuel. Ils se réservent pour après...

Tout cela, l'aspirant ou l'aspirante au mariage ne le sait pas. Mais si la première course vers le divorce s'est faite aux dépens de l'innocent, il ne devrait plus y avoir, ensuite, de nouvelle course ou divorce, l'expérience ayant été faite, même si elle a été faite par un tiers. (Ce tiers aura alors la consolation de pouvoir se dire : « Je souffre, mais c'est ce que celui ou celle qui me succédera aura de moins à souffrir ».)

Hélas, on n'a encore jamais pensé à tout cela. En général, le conjoint divorcé s'empresse de faire paraître une annonce dans le journal local, annonce dans laquelle il se sera bien gardé d'indiquer ses défauts majeurs ; surtout s'il n'a pas pu spécifier « divorcé sans torts ». Sur les papiers de l'homme avec lequel il est difficile de vivre en harmonie, il faudrait donc que soit mentionné le péché principal. Si cet homme boit, ou s'il manque d'équilibre mental, seule une femme à la poigne de fer, une infirmière qui a la vocation, ou une chrétienne pour qui « la vie est une course vers le Bon Dieu par le chemin du devoir et du sacrifice » fera l'affaire. Si c'est un gaspilleur ou un dilapidateur de fortunes, on s'empressera de choisir le régime de la séparation de biens. De même que, s'il s'agit d'une femme au caractère d'enfant gâtée, seul un homme du genre du héros de « La mégère apprivoisée » ou alors une chiffe parfaite tiendra le coup jusqu'au trépas. En tout cas, rien n'est plus faux que de marier une enfant gâtée à un tyran, une jeune fille trop belle à un Othello, un ange de sensibilité à un Barbe-Bleue en puissance, un radin à une dépensière, et un génie à une autre génie. C'est pourtant ce qui se fait couramment et ce qui se fera encore régulièrement tant que le divorcé ou la divorcée ne portera pas sur lui ou sur elle, obligatoirement, sa fiche caractéristique.

En attendant cette innovation nécessaire, il est vrai que la graphologie est toujours là pour renseigner. Encore faut-il y penser...

L'HELVÉTIE.